



Affectation locale au choix pour les cadres A Une usine à gaz ! Groupe de travail du 28 avril 2025



Pour rappel : le mouvement local de mutation pour les A disparaît. Désormais, l'affectation locale sera effectuée au choix et « au fil de l'eau » tout au long de l'année.

Le 28 avril 2025, la Ddfip 77 a réuni les organisations syndicales afin de présenter les modalités de ce nouveau dispositif d'affectation, et a précisé qu'elle appliquait les dispositions nationales. Elle a présenté le diaporama mis en ligne sur Ulysse.

Les agents concernés :

Les agents affectés dans le département qui souhaitent changer d'affectation locale ou dont le poste est supprimé ou réorganisé (la situation ne s'appliquera pas pour le 77 car aucun poste de A n'est supprimé pour 2025) ;

Les agents arrivant dans le 77 au 1er septembre 2025 ;

Les ALD « locaux ».

↳ *Candidatures subordonnées au respect des délais de séjour et bloc fonctionnel de formation Enfp.*

Les postes proposés et le calendrier :

La Direction attend la publication du mouvement national des A afin de déterminer les vacances de postes dans les différents services.

Dans un délai de 15 jours après le mouvement national, elle établira des fiches de postes.

Elles seront publiées si la vacance est certaine. Elles seront numérotées, et mise en ligne sur Ulysse 77 pendant un délai de 30 jours.

La Ddfip 77 a indiqué que l'affectation sera à compter du 1er septembre, ce qui permettra de caler avec le calendrier des formations. Cependant, ce n'est plus la règle et elle ne s'interdira pas de publier au fil de l'eau, tout au long de l'année.

Les représentants du personnel ont précisé que cela pouvait être déstabilisant et désorganiser le service.

La Ddfip 77 veut éviter la filiarisation.

Comment postuler ?

L'agent aura 30 jours pour candidater à compter de la date de publication de la fiche de poste.

Il sera mis à disposition un kit de candidature qui lui donnera les informations et les documents attendus pour le dépôt de sa candidature.

Les candidatures seront à adresser par courriel au service RH, sur une bnf dédiée, et être accompagnée d'un CV, une lettre de motivation et les 3 derniers CREP. Pour faire valoir une priorité ou un critère supplémentaire, une attestation sur l'honneur (document prérempli) doit être

ajoutée.

Si l'agent postule sur plusieurs fiches de postes, il aura la possibilité de hiérarchiser ses demandes. Ce classement ne sera qu'à titre indicatif pour la RH.

Les priorités et critères supplémentaires seront adressés seulement au service RH.

↳ *2 priorités absolues : pour l'agent en situation de handicap détenteur de la carte d'invalidité et l'agent parent d'un enfant en situation d'invalidité. Si dûment justifiées, elles emportent le recrutement de l'agent.*

Examen des candidatures :

La RH procédera à une pré-sélection des candidatures. Des candidatures pourront être invalidées si le délai de séjour n'est pas levé ou bien si des pièces justificatives en cas de priorité ne sont pas fournies.

Opérations de recrutement :

Les candidatures seront envoyées au recruteur concerné.

La Direction préconise deux recruteurs : le chef de service et le responsable du pôle métiers.

Un guide pour le recrutement leur sera mis à disposition.

Durée de l'entretien préconisé : 30 min à 1 heure.

S'il y a trop de demandes pour un poste, il n'y aura pas forcément d'entretien. Le recruteur n'a pas à motiver l'absence d'entretien.

Choix final :

La Ddñip 77 a bien précisé que le recrutement n'était pas effectué par le service RH, mais bien par le recruteur. Elle sera néanmoins attentive à chaque étape du recrutement.

Le recruteur fera un retour de son choix à la RH par mail.

Tous les candidats non retenus recevront une réponse.

Dans une situation d'agents à compétence égale, ce sera l'ancienneté administrative qui sera prise en compte. La direction a reconnu que le recrutement au choix a une part de subjectivité.

Le choix final sera validé par la RH.

↳ **Les organisations syndicales auront la possibilité d'évoquer les situations particulières auprès du service RH.**